

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-04-10-3A

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., Adjoints, M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K. M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.,

Étaient absents excusés : M. SORIN P. (pouvoir à M. BENET M.) ; M. BREARD D. (pouvoir à M. VASSELIN H.), Mme WILK I., (pouvoir à Mme FIHUE-BUQUET A.), Mme POIS M.B. (pouvoir à Mme FLEURY B.) M. LEROY E. (pouvoir à M. L. BEAUCAMP), Mme POIS L. (pouvoir à Mme CARON AM),

Étaient absents : M. AVRIL V., M. BARUT H., M. COUILLET T, Mme BOUCLON S. M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 29/03/2024

Date d'affichage : 29/03/2024

Nombre de conseillers en exercice :27

Présents : 15

Votants : 21

M. Loïc BEAUCAMP a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023- BUDGET PRINCIPAL VILLE

- Considérant que les résultats issus du compte administratif 2023, du budget principal commune sont les suivants :

| | |
|--|---------------------|
| Excédent de fonctionnement reporté | 958 425,36 € |
| Déficit de fonctionnement année 2023 | 351 105,66 € |
| Total excédent de fonctionnement | 607 319,70 € |
| Excédent d'investissement reporté | 1 401 671,73 € |
| Déficit d'investissement année 2023 | 1 534 670,68 € |
| Ou Total déficit d'investissement | 132 998,95 € |

- Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2023 s'établissent ainsi :

| | |
|-------------------------------------|--------------------|
| Dépenses d'investissement reportées | 2 424 645,98 € |
| Recettes d'investissement reportées | 2 362 563,97 € |
| Ou Solde Négatif | 62 082,01 € |

- Considérant par conséquent que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit comme suit :

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Besoin d'autofinancement | 195 080,96 € |
|---------------------------------|---------------------|

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (Pour 21 – Abstentions 0) :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du Budget Ville comme suit :

| | |
|--|---------------------|
| Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068) | 195 080,96 € |
| Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes de fonctionnement) | 412 238,74 € |
| Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses d'investissement) | 132 998,95 € |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 10 avril 2024

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat